



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question écrite n° 55346

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la loi linguistique promise en mai 2008 par Mme la ministre de la culture et de la communication. De nombreuses associations, fédérations ou autres collectifs oeuvrant pour le maintien et le développement des langues régionales ou territoriales attendent avec impatience cette loi. Basée sur le principe de la libre communication et le respect de la diversité linguistique, cette loi devrait permettre la reconnaissance officielle des langues régionales ou territoriales et d'assurer l'avenir et la transmission naturelle de celles-ci. Mobilisant la quasi-totalité des régions, ce sujet particulièrement sensible mérite une attention toute particulière. La généralisation de la pratique des langues régionales et territoriales entraînant une adaptation des services publics, il lui demande de l'informer des modalités actuellement à l'étude au sein de son ministère visant à répondre aux attentes des locuteurs de langues régionales ou territoriales dans le cadre des informations dispensées aux différents guichets de la fonction publique.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55346

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2009, page 7129

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)